



République du Sénégal



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique



## **Termes de Référence**

Atelier sur l'élaboration du programme national d'Action du  
Mécanisme Africain d'évaluation par les Pairs (MAEP), Sénégal

22 – 24 mars 2016

Hôtels Ngor Diarama

Dakar, Sénégal

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Mécanisme africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) a été institué dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), par les Chefs d'Etat africains, pour mesurer les performances et les déficiences des pays africains, dans les domaines de la démocratie, des droits humains, de la bonne gouvernance et des bonnes pratiques de développement économique et social.

Le mandat du MAEP est de veiller à ce que les politiques et pratiques des Etats participants se conforment aux valeurs convenues dans les quatre domaines d'intervention, notamment : (i) la démocratie et la gouvernance politique ; (ii) la gouvernance économique ; (iii) la gouvernance des entreprises ; et (iv) le développement social et culturel.

Le lancement du processus du MAEP au Sénégal a été consacré par l'installation de la Commission nationale de Gouvernance (CNG), qui a eu lieu le 20 novembre 2014, sous la présidence du Premier Ministre, en présence de quelques membres du Gouvernement, de la Représentante Résidente du PNUD et d'une centaine de participants.

La Commission nationale de Gouvernance est responsable du pilotage, de la supervision et de l'administration du processus, pour la production d'un rapport national d'auto-évaluation et d'un programme d'action.

Dans le cadre de l'exercice de son mandat, la CNG a recruté quatre (4) instituts techniques de recherche (ITR) qui ont mené des études sur les thématiques du MAEP, afin d'alimenter le rapport national d'Auto-évaluation. Il s'agit notamment :

- d'Afrobarometer pour la démocratie et la gouvernance politique ;
- du Centre de Recherche en Economie appliquée (CREA) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD), pour la gouvernance et la gestion économique ;
- du Groupe Interdisciplinaire de Recherche en Sciences sociales (GRIS) de l'Université Alioune Diop de Bambey (UADB), pour la gouvernance d'entreprise;
- d'Afrobarometer en partenariat avec l'Ecole nationale supérieure d'Economie Appliquée (ENSEA), pour le développement socio-économique.

A l'issue de leurs travaux de recherche fondés, entre autres, sur des enquêtes ménages et des études qualitatives, les ITR ont déposé leurs rapports définitifs.

La Commission nationale de Gouvernance a également organisé des consultations citoyennes sur les quatre thématiques du MAEP, dans les quatorze (14) régions du Sénégal, avec l'appui des autorités administratives déconcentrées et de la Plateforme des Acteurs non étatiques (PFANE).

A la fin du processus, la PFANE a produit un rapport de synthèse qui fait ressortir les perceptions et les opinions des populations sur la situation de la gouvernance au Sénégal.

Sur la base de ces différents documents, il convient maintenant de produire un rapport national d'auto-évaluation ainsi qu'un programme national d'action du MAEP/Sénégal.

A cet effet, deux consultants (un juriste et un économiste) chargés d'élaborer cet important document ont été recrutés. C'est ainsi que la CNG, en collaboration avec la Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques (DGPPE) et en partenariat avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), organise un atelier de planification pour traduire les recommandations des ITR en Programme national d'action. Cet atelier de planification opérationnelle permet d'inscrire dans un plan d'action toutes les mesures issues des différentes recommandations et d'en assurer le suivi de la mise en œuvre, pour l'amélioration de la gouvernance au Sénégal.

## II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

### 2.1. Les objectifs de l'atelier

L'objectif général de l'atelier consiste à élaborer un programme national d'action à mettre en œuvre pour corriger les dysfonctionnements constatés dans le rapport national d'auto-évaluation.

En terme d'objectifs spécifiques, il s'agit de :

- partager les recommandations issues des rapports des différentes thématiques du MAEP ;
- partager les bonnes pratiques ;
- élaborer un programme d'action dans chaque domaine de la gouvernance du MAEP

### 2.2. Les résultats attendus de la mission

Au terme de cet atelier, les résultats suivants sont attendus :

- Les recommandations issues des rapports des ITR et des consultations citoyennes sont partagées ;
- le programme national d'action est élaboré.

### III. LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

#### 3.1. Les participants

Il est prévu d'accueillir 81 participants, répartis comme suit :

- 15 membres du Conseil Consultatif ;
- 15 points focaux des ministères techniques ;
- 4 membres des ITR ;
- 10 membres du Ministère chargé de la Promotion de la Bonne Gouvernance dont un (1) représentant du Programme d'Appui à la Gouvernance (PAGS) ;
- 3 représentants de la CEA ;
- 1 représentant du PNUD ;
- 08 responsables des cellules d'étude et de planification (CEP) des ministères techniques ;
- 04 représentants de la DPN/ DGPPE/MEFP ;
- 04 personnes ressources, membres de la CNG ;
- 2 consultants nationaux ;
- 1 consultant international ;
- 14 points focaux des régions.

#### 3.2. La méthodologie

L'atelier sera organisé sous forme de séminaire semi-résidentiel, dans un hôtel de la place à Dakar. Les travaux vont se dérouler en plénière et en groupes de travail, afin de permettre à tous les acteurs présents de participer pleinement à la production.

Un consultant international recruté par la CEA et ayant une bonne connaissance du MAEP sera chargé d'animer l'atelier. Il sera assisté de quatre (4) experts de la Direction de la Planification nationale, qui vont présider les travaux de groupe.

La cérémonie d'ouverture de l'atelier sera présidée par le Ministre de l'Intégration africaine, du NEPAD et de la Promotion de la Bonne Gouvernance ou de son représentant, avec à ses côtés, le Président de la Commission Nationale de Gouvernance, et le représentant de la CEA.

#### 3.3. L'organisation de l'atelier

L'atelier sera organisé par le Secrétariat permanent du MAEP, en rapport avec la CNG et le Service de l'Administration générale et de l'Équipement (SAGE) du ministère. Le financement sera assuré en partie par l'État (les ressources affectées au MAEP) et par la CEA, partenaire stratégique du MAEP, dont l'appui technique et financier a fortement contribué aux avancées significatives du processus d'auto-évaluation au Sénégal.

### 3.4. La durée de l'atelier

L'atelier aura lieu les 22, 23 et 24 mars 2016, soit une durée de 3 jours.

La Ministère de l'intégration africaine, du NEPAD et de la promotion de la gouvernance